

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11 DU 24 MARS 2023</p>
--

Présents : Anne-Marie MARILLER, Jean-Claude LAVESVRE, Laurence SEBASTIEN, Mathieu DUGARDIN, Séverine RAVIER, Egbert STAP, André FLETY, David SIMONOT, Patrice DEVELAY.

Absents : Françoise REMANDET (procuration à : Laurence SEBASTIEN), Marion TAUNAY-MAHMOOD.

1. Compte-rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la réunion du 02 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

Depuis la dernière réunion de conseil, aucune décision n'a été prise par le Maire.

3. Approbation du compte de gestion 2022 de la Commune et du compte de gestion Roseraie 2022

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2022 de la Commune et de la Roseraie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés par le receveur pour l'exercice 2022, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

4. Vote du Conseil Municipal sur les comptes administratifs communal et Roseraie 2022

Monsieur Jean-Claude LAVESVRE, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente le compte administratif communal 2022 ainsi que le compte administratif Roseraie 2022, dressé par Mme le Maire et dont les résultats sont identiques aux comptes de gestion 2022 établis par Mme la Trésorière.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAVESVRE, le Conseil Municipal, examine

• **Le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :**

Fonctionnement	Dépenses	=	- 278568.88 €	
	Recettes	=	+333753.25 €	
	(+excédent 2021)	=	+178746.44 €	
				Excédent 2022 = +233930.81 €
Investissement	Dépenses	=	- 51015.24 €	
	Recettes	=	+44060.51 €	
	(+déficit 2021)	=	-36547.40 €	
				Déficit 2022 = -43502.13 €
				Total de + 190428.68 €

• **Puis le Compte Administratif 2022 de la Roseraie :**

Fonctionnement	Dépenses	=	- 2872.61 €
	Recettes	=	+6243.50 €
	(+excédent 2021)	=	+26573.24 €
			Excédent 2022 = +29944.13 €

Investissement	Dépenses	=	- 2266.81 €
	Recettes	=	+ 4813.17 €
	(+déficit 2021)	=	- 4124.45 €
			Déficit 2022 = -1578.09 €

Total de + 28366.04 €

Hors de la présence de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif communal 2022 et le compte administratif de la Roseraie 2022.

5. Vote du budget primitif 2023 de la Commune et de la Roseraie

L'assemblée prend connaissance du budget principal présenté par Mme le Maire.

*** budget principal :**

- Section de fonctionnement : 514237.45 €
- Section d'investissement : 180513.58 €
- Total budget principal : 694751.03 €

Le Conseil Municipal, adopte ce budget à l'unanimité.

L'assemblée prend également connaissance du budget annexe Roseraie présenté par Mme le Maire.

*** budget annexe Roseraie :**

- Section de fonctionnement : 32200.00 €
- Section d'investissement : 14868.09 €

Total budget annexe Roseraie : 47068.09 €

Le Conseil Municipal, adopte ce budget à l'unanimité.

6. Taux d'imposition 2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 contre, décide le maintien des taux d'impositions de l'année 2022 en 2023 soit :

- Taxe foncière (bâti) : 36.55 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42.14 %
- Taxe d'habitation : 10.64 %

7. Subventions allouées par la commune en 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes en 2023.

- Association Cœur et Santé : 50.00 €
- Coopérative Scolaire : 1000.00 €
- Groupement Défense Sanitaire Apicole : 100.00 €

8. Actualisation du tableau de l'effectif du personnel communal

Suite à l'arrêté de nomination stagiaire à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires transmis au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire, Mme le Maire a présenté à l'assemblée le tableau modifié, des effectifs du personnel communal. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le nouveau tableau des emplois communaux.

9. Vente licence IV à la Brasserie du Morvan

Madame Alice DAVIS, exploitante de la Brasserie du Morvan, sis 148, route de Château-Chinon à La Celle-en-Morvan a proposé de racheter la licence IV de la commune.

Le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 contre, accepte de lui vendre la licence IV aux conditions suivantes :

- Prix : 3000.00 €
- Frais à la charge de l'acquéreur
- En cas de cessation d'activité, l'exploitante de la Brasserie du Morvan, Mme DAVIS Alice devra revendre la licence à la commune dans un délai de six mois, au même prix.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à effectuer toutes les formalités afférentes à cette transaction.

10. Loyer logement communal 5, route d'Anost

Le souci persiste toujours avec la présence de mouches qui apparaissent temporairement dans le logement communal 5, route d'Anost.

L'utilisation d'insecticide ou de moyens similaires restent vivement conseillés.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de baisser le montant du loyer mensuel de 30.00 €. Le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour et 2 contre.

11. Demande de subvention MSA et CARSAT

Il a été mis en place un atelier « activité physique adaptée » (APA), par la commune depuis le 17 janvier 2023 et pour une durée d'un an, avec un animateur.

La commune finance cet atelier.

Une demande de subvention sera demandée à la MSA et à la CARSAT afin de limiter le coût pour la commune.

12. Salles des fêtes : mise en place de tarifs pour le chauffage et la lumière

Vu l'augmentation des prix du chauffage et de l'électricité, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place les tarifs suivants :

- **Location de la salle des fêtes du Champ Rosé le week-end :**

A partir du 1^{er} octobre et ce jusqu'au 30 avril de l'année suivante : **supplément de 30 €**

- **Prêt de la salle des fêtes du Champ Rosé aux associations :**

Pour toute constatation du chauffage non baissé ou de la lumière restée allumée après l'occupation de la salle des fêtes par les associations, **50.00 €** sera facturé.

13. Tarifs alloués pour la 22^{ème} fête Art et Fleurs en Morvan en 2023

- **Fête :**

En 2023, la 22^{ème} fête se déroulera les 27 et 28 mai 2023

Une restauration sur place sera possible.

- **Tarifs :**

Les tarifs restent inchangés, soit :

- Entrée fête	2.50 €
- Emplacement exposants fête	40.00 €
- Boisson (eau, café)	1.00 €
- Boisson (bière, jus de fruit, Perrier, coca-cola, 1 verre de vin	2.00 €
- Ecocup (gobelets réutilisables)	1.00 €

Le Conseil Municipal adopte ces tarifs, à l'unanimité.

14. Investissement 2023

En 2023 :

* Les dépenses d'investissements envisagées sont les suivantes :

- Remplacement de la chaudière de la salle des fêtes
- Réfection chemin des Montigots
- Création d'un jardin du souvenir sur le cimetière
- Achats de petits équipements

*Les dépenses de fonctionnement envisagées sont les suivantes :

- Réfection du tableau inférieur de la petite porte de l'église ainsi que la peinture des grandes portes
- Réfection du tableau inférieur de la porte de la mairie
- Reprise de la procédure en vue de l'aménagement de l'ancien cimetière

15. Questions diverses

Mr STAP informe qu'une mutuelle communale a été mise en place dans quelques communes aux alentours.

Une démarche semblable pourra être entreprise si le nombre de personnes intéressées est suffisamment important.

Pour cela, inscrivez-vous à la mairie avant le 30 mai 2023.

La séance est levée à 21h20

INFOS DIVERSES

Nids de frelons asiatiques

En cas de découverte de nids de frelons asiatique, prendre des photos et téléphoner au « Groupement de Défense Sanitaire Apicole »

- Portable Mr Joël CHATEAU : 06.84.82.05.69 (email : joel.chateau@wanadoo.fr)
- Portable Mr Jean VIVIER : 06.45.77.00.67 (email : jean.vivier@orange.fr)
